

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 15 octobre 2020

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	4
non participé au vote	0
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 15 octobre 2020 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 08 octobre 2020, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Morgan BERGER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Morgan BERGER – M. Julien HAUSER – Mme Carole VANDEVOORDE – M. Michel BERGER – Mme Nadège SKOLLER – M. Yannick LAURENT – Mme Géraldine GORDIEN – M. Gilles PREVOT – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – M. Bernard HANUS – Mme Christiane PERRIOT – M. Florent RODRIGUES – Mme Sylvie GAUTIER – Mme Christine BAUDET – M. Patrice BOISSON – Mme Brigitte DESUCHE – Mme Aurélie PINEAU – M. Dominique VERRIER – Mme Céline LAURENT – M. Stéphane CORNET – Mme Carole PLEDRAN – M. Jonathan MUÑOZ – Mme Dominique DAIGRE – Mme Yasmin UVEAKOVI – M. Romuald CARRY – M. Jean-Hubert LELIEVRE – Mme Emilie RICHAUD – Mme Florence PECHEVIS – M. Damien BERTRAND.

ETAIENT EXCUSES

M. Yoann BASSON (donne pouvoir à M. Florent-José RODRIGUES) – Mme Bernadette BOULAIN (donne pouvoir à M. Morgan BERGER) – M. Valentin ROUGIER (donne pouvoir à Mme Céline LAURENT) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à Mme Florence PECHEVIS).

Mme Aurélie PINEAU est nommée secrétaire de séance.

**AVENANT N°3 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
AVEC LE CENTRE D'ANIMATION
Attribution de la subvention 2020**

Dans le cadre de sa politique de loisirs et d'animations, la Ville de Cognac se donne pour objectif de favoriser l'accès de tous à la culture et aux loisirs, de valoriser et de consolider les initiatives de loisirs et d'animations contribuant au développement du territoire.

Cette convention sert également à fixer des objectifs à une association afin qu'elle contribue à la mise en œuvre de la politique associative municipale au travers du développement et la promotion de son projet de loisirs et d'animations.

À ce titre, le Centre d'Animation a fait l'objet d'une convention pluriannuelle 2018-2020, actée lors du Conseil Municipal du 04 avril 2018, et signée le 14 mai 2018.

Les articles 3 et 4 de la convention portant respectivement sur le montant de la subvention, les conditions de paiement et sur l'état des avantages en nature seront modifiés par un avenant.

Enfin, l'avenant N°3 est enrichi de 4 annexes :

Annexe 1 : L'objet social de l'association et projet de Loisirs et d'Animations

Annexe 2 : Le budget prévisionnel du Centre d'animation

Annexe 3 : Les indicateurs à faire apparaître dans le bilan d'activités du Centre d'Animation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE le projet d'avenant joint à la présente délibération.

AUTORISE M. le MAIRE à le signer.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Morgan BERGER